

l'affiche

Les employeurs dénoncent la convention collective

Vendredi 20 mai, la Fnogec et les organisations de chefs d'établissement ont convoqué les représentants des salariés pour dénoncer des éléments importants de la convention collective :

- Les temps de travail
- Les « avantages » conventionnels
- Les clauses relatives à la formation professionnelle continue

Le SPELC condamne énergiquement ce procédé démontrant que les employeurs des établissements catholiques d'enseignement cherchent par tous les moyens à imposer leurs exigences : augmenter le temps de travail de certains salariés et supprimer de nombreux avantages.

Alors que l'accord est signé depuis plus de 10 mois, près d'un tiers des salariés n'ont pas encore été reclassés. D'autres ont vu leur salaire conventionnel régresser, imposant le recours à une indemnité différentielle.

Le SPELC refuse cet autoritarisme. Il a fait des propositions sans réponse à ce jour. Les salariés des établissements et les enseignants sont prêts à se mobiliser.

Le dialogue social est à sens unique, nous ne l'acceptons pas !



**Le SPELC
vous défend !**